



Fillière, le 21 juin 2021

Mesdames les Députées  
Madame la Sénatrice  
Messieurs les Députés  
Messieurs les Sénateurs

**Nos Réf :** DD/MC/2106048

**Objet :** Vote loi n°21-389 tendant à inscrire l'hydroélectricité au cœur de la transition énergétique et de la relance économique

Mesdames les Députées, Madame la Sénatrice, Messieurs les Députés, Messieurs les Sénateurs,

La Fédération de Haute-Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique souhaite vous interpeler suite aux évolutions législatives récentes concernant la petite hydroélectricité, en particulier le dépôt de l'amendement 171 et son adoption tant à l'assemblée nationale qu'au Sénat (article 19bis C de la loi climat et résilience) et la loi n°21-389 « *tendant à inscrire l'hydroélectricité au cœur de la transition énergétique et de la relance économique* ».

La Fédération est une association agréée pour la protection de l'environnement au titre de l'article L 142-1 du code l'environnement, tous les pêcheurs du département y adhèrent (soit près de 30 097 adhérents en 2020). Elle a pour mission la sensibilisation à l'environnement, la promotion du loisir pêche, la surveillance et la protection des milieux aquatiques et elle donne des avis pour tous les projets susceptibles d'avoir un impact sur les milieux aquatiques.

Aujourd'hui, le constat est clair. En 2020, moins de 50% des masses d'eau du bassin Rhône Méditerranée Corse étaient en bon état et le bilan est encore plus mauvais à l'échelle nationale. Cet objectif issu de la directive cadre sur l'eau est pourtant inscrit dans la loi. Déjà en 2015, nous aurions dû l'atteindre pour tous les milieux aquatiques sauf exemption motivée qui autorise un report de délai à 2021 ou 2027.

Or, l'adoption de la loi Climat et Résilience, au lieu de protéger nos milieux, vient les fragiliser en augmentant les pressions et en renforçant les menaces qui pèsent sur nos rivières, fragilisant encore d'avantage l'atteinte du bon état écologique.

Au-delà des considérations de fond, la promotion de l'hydroélectricité se fait actuellement dans un contexte où nous n'avons pas la parole : où est le débat public sur ces sujets cruciaux que sont la production énergétique et la sauvegarde de nos milieux ?

Il est temps de rappeler certains faits pour mieux appréhender les enjeux inhérents à l'hydroélectricité, qui sont d'avantage économiques qu'écologiques.

Il apparaît nécessaire de se pencher objectivement sur la capacité de production de la petite hydroélectricité, qui malgré plus de 2 000 microcentrales à travers le pays ne participe qu'à hauteur de 1% au mix énergétique national et dont le potentiel de développement est aujourd'hui plus que limité pour des raisons climatiques, hydrologiques ou tout bonnement économiques<sup>1</sup>.

Pour Rappel, ce type de centrale :

- Ne permet pas de stocker de l'énergie ou répondre aux pics de consommation
- N'est viable que grâce au prix de rachat subventionné
- N'est pas viable dans le temps à cause des baisses de débit prévues

L'eau quant à elle est un patrimoine commun de la Nation ; notion inscrite dans le code de l'environnement à l'article L211-1. La préservation de nos milieux est un enjeu majeur, nous devons donc rappeler l'intérêt qu'ils jouent pour nous :

- Service d'approvisionnement (eau potable)
- Services de régulation (soutien des étiages, effet tampon des crues, recharge des nappes)
- Services d'épuration
- Services culturels (la pêche notamment)

Depuis une vingtaine d'années, la puissance installée est restée parfaitement stable là où les autres énergies décarbonées croissent. La raison de cette stagnation est simple, **les secteurs pouvant être équipés le sont déjà !**

Malgré cela, les appels d'offre successifs du Ministère de la transition écologique et solidaire ont fait émerger de nombreux projets à faible capacité de production mais impactant des linéaires importants :

- Le projet de centrale hydroélectrique sur la Morge de Saint-Gingolph
- La centrale sur l'Ugine de Bernex
- Le Torrent de Gers, lauréat de l'appel d'offre 2021 du Ministère

**La plupart de ces projets sont situés sur des zones abritant des populations piscicoles exceptionnelles qui ne sont malheureusement pas protégées d'un point de vue juridique.** Même les cours d'eau classés en liste 1 ou réservoirs biologiques font parfois l'objet de convoitises et nous craignons que ces réglementations ne suffisent plus face aux pressions des hydrauliciens.

Les politiques publiques se succèdent et se ressemblent, d'un côté le Ministère de la transition écologique et solidaire promeut l'hydroélectricité via ses appels d'offre successifs mais tempère en rappelant que « *compte tenu de leur coût plus élevé et de leur bénéfice moins important pour le système électrique au regard de leur impact environnemental, le développement de nouveaux projets de faible puissance doit être évité sur les sites présentant une sensibilité environnementale particulière* ». De l'autre, les Agences de l'eau dépensent des millions d'euros d'argent public chaque année dans tous les départements de France pour la restauration des milieux aquatiques afin d'essayer d'effacer les erreurs du passé.

---

<sup>1</sup> Source RTE bilan énergétique 2019

L'émergence de ces projets est largement cautionnée par notre DDT qui les autorise, souvent sur la base d'études de débits biaisés, en dépit de nos remarques et quelques fois contre avis de l'Office Français de la Biodiversité.

La FDPPMA 74 se défend de toute idéologie, et s'est toujours gardée d'émettre des avis de principe contre quelque usage que ce soit, y compris l'hydroélectricité. En revanche, en s'appuyant sur des données scientifiques acquises sur presque tout le département depuis 20 ans, elle s'opposera à tous les projets menaçant des milieux présentant de forts enjeux, notamment en termes de peuplement piscicole.

Aujourd'hui, nous vous appelons à prendre une position claire sur la promotion de l'hydroélectricité et **vous demandons votre soutien contre le vote du projet de loi n°21-389** « tendant à inscrire l'hydroélectricité au cœur de la transition énergétique et de la relance économique ».

Sachant compter sur vous, et dans l'attente de votre soutien, nous vous prions d'agréer, Mesdames les Députées, Madame la Sénatrice, Messieurs les Députés, Messieurs les Sénateurs, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président,



Daniel DIZAR